



Resiliation contrat gestion location

Par **tony78edrara**, le **17/02/2009** à **11:05**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement que j'ai confié à une agence immobilière (Foncia) en gestion/ location avec un mandat d'exclusivité d'un an. Ce mandat a été signé en novembre 2008. Depuis, l'agence n'a trouvé aucun locataire pour cet appartement. Je souhaiterais pouvoir rompre ce contrat le plus tôt possible (avant la date anniversaire). Est-ce possible et quelles sont les modalités à suivre?

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **13:37**

Bonjour,

Lisez votre contrat de mandat mais on ne peut résilier qu'à la date d'anniversaire. Il faut envoyer une lettre RAR, normalement trois mois avant.

Mais, il y a une clause dans votre contrat qui prévoit le délai et il faut le respecter.
Cordialement

Par **SAM**, le **17/02/2009** à **23:45**

BONJOUR

Je pense ça dépende sur l'état de l'appart aussi et si il y a des locataires ou non.
il faut voire un avocat

Par **Paula**, le **18/02/2009** à **09:26**

Bonjour,

C'est un mandat de gestion, donné à une Agence pour louer l'appartement. Il n'y a donc pas encore de locataire. C'est un mandat d'affaires et il faut respecter les clauses en cas de résiliation.

Cordialement

Par **SAM**, le **21/02/2009** à **15:33**

SLT

ON PEUT RESILIER LES CONTRAT SI L'APPRT EST VIDE DE TOUT LOCATAIRE.
SANS RESPECTER LES DATES DE MANDAT